

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 67 (1941)
Heft: 1

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE

Prix Colladon 1941.

En 1941, la Classe d'Industrie et de Commerce de la Société des Arts décernera, s'il y a lieu, le prix fondé par feu M. le professeur Colladon en faveur d'un travail concernant un sujet intéressant l'industrie et le commerce genevois.

Le jury nommé par la Classe disposera pour ce prix d'une somme pouvant aller jusqu'à 1400 francs.

La Classe d'Industrie et de Commerce a décidé de *laisser toute latitude aux concurrents pour le choix d'un sujet*, en s'en tenant aux dispositions très larges du testateur, qui fixait ainsi les conditions du concours : « *Je donne à la Classe d'Industrie et de Commerce de la Société des Arts la somme de trois mille francs, à la condition qu'elle institue sur les revenus un prix à adjuger tous les quatre ans à l'auteur d'un travail sur un sujet qui intéresse l'industrie genevoise; je comprends, dans cette catégorie, la biographie d'un industriel genevois distingué.* »

Aucune distinction de nationalité ni de domicile n'est faite pour le concours : Suisses et étrangers peuvent y prendre part. Bien que le testament ne mentionne que l'industrie genevoise, la Classe a décidé, dans sa séance du 19 avril 1920, d'inviter les concurrents à ne pas se confiner dans des questions industrielles et à aborder aussi les sujets intéressant notre commerce.

Le jury, considérant les circonstances actuelles, tiendra compte des mémoires permettant de créer des occasions de travail dans nos industries.

Les travaux devront être déposés au plus tard le 30 juin 1941, entre les mains du Gérant de la Société des Arts, à l'Athénée, à Genève.

BIBLIOGRAPHIE

Béton armé de barres Isteg. (*Cemento armato conn acciai Isteg*). Par le professeur G. Colonnetti, Turin. « *Ingeniere* », janvier 1940, Milan.

La paire de barres, préalablement torsée dans un espace de longueur fixe entre mandrins d'attache, telle qu'on la fabrique à Gerlaingen, pour la Suisse, a été conduite au delà du palier de limite apparente par l'allongement de quelque 5 % de son développement primitif. Ce traitement préalable donne au métal d'armature le double avantage d'une résistance supérieure suivie d'allongement non fluide, à l'inverse de la limite d'écoulement habituelle de l'acier doux. La conséquence : une résistance élastique plus durable, suivie d'une distension sous résistance croissante, non accompagnée, par conséquent, d'une fissuration brutale.

Le laboratoire d'essais de l'Ecole polytechnique de Turin a, sous la direction de M. Colonnetti, examiné de nombreuses poutrelles d'essai, dont deux, de 2 m de longueur et de $10 \times 20 \text{ cm}^2$ de section droite, étaient armées, l'une d'un rond de 28 mm (section 616 mm^2 , limite apparente 22 kg/mm^2) et l'autre d'une paire Isteg 2 φ 16 mm (section totale 402 mm^2 , limite d'élasticité 35 kg/mm^2).

Or, les deux diagrammes tension-déformation ont eu des allures bien différentes. L'éprouvette à barre d'acier doux a montré son coude habituel à la limite apparente, puis s'est rompue sous 1,65 mt après avoir subi une forte fissuration de quelque 10 mm d'ouverture, traversant la région tendue entre arête inférieure et axe neutre remonté ; la poutrelle à Isteg a porté, suivant un diagramme régulièrement courbé, une

charge qui a atteint 2,0 mt, et ceci en ne subissant que des fissures capillaires jusqu'au moment où la région comprimée s'est disloquée sous l'effort, non sous la déformation croissante.

On en conclut que le degré de sécurité à la rupture a atteint en comptant sur le même poids d'acier,

$$\frac{2,00 \text{ mt}}{402 \text{ mm}^2} \times \frac{1,65 \text{ mt}}{616 \text{ mm}^2} = 190 \%$$

dans l'acier Isteg comparé à l'acier doux. La sécurité à la fissuration se tient au moins dans les mêmes proportions.

Serait-ce alors trop demander, en ces temps de pénurie d'acier, d'autoriser une tension utile dans l'acier Isteg égale aux $\frac{3}{2}$ de celle autorisée pour l'acier doux ?

A. P.



Schweizer. Technische Stellenvermittlung
Service Technique Suisse de placement
Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
Swiss Technical Service of employment

ZURICH, Tiefenhöfe 11-Tél. 35426.-Télégramme: INGÉNIEUR ZURICH.

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander le formulaire d'inscription du S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants :

Section mécanique :

743. Ingénieur ou technicien-mécanicien. Machines thermiques. Technique de la chaleur. Fours industriels. Entreprise industrielle de Suisse alémanique.

745. Technicien. Calculs des prix de revient, organisation du travail d'usine. Fonderie. Suisse orientale.

749. Jeune dessinateur-constructeur. Entreprise industrielle de Suisse centrale.

751. Technicien demandé en qualité de contremaître pour atelier de petite mécanique et outillages. Genève.

753. Technicien-chimiste. Age: jusqu'à 25 ans. Suisse centrale.

757. Ingénieur ou technicien-mécanicien. Mécanique générale. Bureau de construction. Suisse centrale.

1. Technicien, éventuellement dessinateur-mécanicien. Réservoirs, machines, constructions métalliques, tuyauteries, etc. Nord-ouest de la Suisse.

3. Chimiste, éventuellement ingénieur. Suisse centrale.

5. Ingénieur, éventuellement chimiste. Suisse centrale.

Sont pourvus les numéros : de 1939 : 1141 ; de 1940 : 29, 315, 405, 411, 593, 633, 637, 639, 661, 697, 717, 719, 731.

Section bâtiment et génie civil :

884. Architecte ou technicien en bâtiment demandé pour collaborer à la réalisation d'importants travaux. Francfort s. M. (Allemagne).

886. Jeune ingénieur civil. Plusieurs années de pratique. Bureau et chantier. Galeries. Travaux militaires.

888. Ingénieur civil. Charpentes métalliques, calculs. Bureau d'ingénieur de Zurich.

890. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecte de Suisse centrale.

892. Dessinateur en bâtiment. Bonnes connaissances de la langue italienne, travaux d'ordre militaire.

894. Architecte ou technicien en bâtiment diplômé. Quelques années de pratique. Bureau d'architecte, Saalfeld (Allemagne).

896. Dessinateur en génie civil, éventuellement dessinateur en béton armé. Construction de ponts. Bureau d'ingénieur. Suisse centrale.

1. Technicien en bâtiment, éventuellement dessinateur capable. Bureau d'architecte de Zurich.

Sont pourvus les numéros : de 1940 : 244, 674, 748, 830, 862.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.